

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUAZE

Le 04 février 2025

Nombre de membres :
En exercice : 18
Présents : 13
Votants : 14

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre février à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'Illet, sous la présidence de Monsieur Frédéric BOUGEOT, Maire.

Présents : BOUGEOT Frédéric, GALLE Jean-François, NGUIE Morgane, FAUCHER Stéphane, BELLEC Jean-Pierre, BRAMOULLÉ Séverine, ROSSA-PINEL Damien, LE POTTIER Arnaud, FOUCHER Géraldine, POIRIER-RODRIGUEZ Céline, DESEVEDAVY Régis, POULAIN Alexis, BLANCHET Jérôme.

Absents excusés : QUINIOU Solange, PAILLARD Françoise, BOCQUET Damien donne pouvoir à GALLE Jean-François.

Absents : DOUSSON Hélène, RENARD Marine

Secrétaire de séance : BRAMOULLÉ Séverine

1. Validation du compte-rendu du CM du 21 janvier 2025

Approbation du compte-rendu du CM du 21 janvier 2025 à l'unanimité.

2. Personnel communal

Délibération n°2025-002 : Personnel communal : suppression/création de postes et modification du tableau des effectifs

Le maire informe l'assemblée délibérante :

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, Article L542-2,

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

En cas de suppression de poste ou modification de la durée hebdomadaire (*modification supérieure à 10% ou passage d'un TC à un TNC ou impactant l'affiliation à la CNRACL*) la décision est soumise à l'avis préalable du CST (*la modification de la durée du poste correspondant à la suppression et la création simultanées*),

Compte tenu que :

- 1- La coordonnatrice enfance-jeunesse a été titularisée sur le grade d'Animatrice territoriale au 01/02/2025 suite à détachement pour stage,
- 2- Le responsable du service technique remplit les conditions d'avancement pour le grade de Technicien principal de 2^{ème} classe,

Le maire propose, à compter du 01/03/2025 :

1. La suppression d'un emploi de coordonnatrice enfance-jeunesse sur le grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe (catégorie C) à temps complet (nomination de l'agent sur le grade d'animateur territorial (catégorie B)),
2. La création d'un emploi de responsable du service technique sur le grade de Technicien principal de 2^{ème} classe (catégorie B) à temps complet (avancement de grade).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présent :

- De supprimer le poste de coordonnatrice enfance-jeunesse à temps complet sur le grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe au 01/03/2025 ;
- De créer le poste de responsable du service technique à temps complet sur le grade de Technicien principal de 2^{ème} classe au 01/03/2025 ;
- De modifier le tableau des effectifs en conséquence ;
- D'autoriser le maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération et à signer tout document relatif à cette affaire.

3. Budget/Finances

Délibération n°2025-003 : Budget/Finances : vote du Compte Financier Unique 2024

M. le maire présente au conseil municipal les résultats des comptes 2024 de la commune.

	Fonctionnement	Investissement
	<i>Réalisations 2024</i>	
Dépenses	1 059.756.79 €	332 107.06 €
Recettes	1 397 736.86 €	508 150.43 €
	<i>Report de l'exercice 2023</i>	
Dépenses	0.00 €	0.00 €
Recettes	0.00 €	193 559.02 €
Résultats 2024	337 980.07 €	378 602.39 €

Une fois le Président sorti de la salle, M. FAOUCHER, 4^{ème} adjoint, demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur le compte financier unique 2024 de la commune.

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu l'avis de la commission des Finances ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Mouazé ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présent :

- D'APPROUVER le Compte Financier Unique 2024 de la commune de Mouazé ;
- De DONNER pouvoir au Maire ou à défaut l'un des adjoints pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2025-004 : Budget/Finances : affectation du résultat 2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'affecter les résultats des comptes 2024 du budget communal :

Ceux-ci s'élèvent :

En fonctionnement à : + 337 980.07 €
En investissement à : + 378 602.39 €

Il propose d'affecter les résultats au BP 2025 de la façon suivante :

Excédent de fonctionnement :

- ✓ Section de fonctionnement, compte R002 : 0.00 €
- ✓ Section d'investissement, compte 1068 : 337 980.07 €

Excédent d'investissement :

- ✓ Section d'investissement, compte R001 : 378 602.39 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des membres présent :

- D'affecter les résultats 2024 comme proposés ci-dessus, à savoir :
 - ↳ Excédent de fonctionnement : R002 = 0.00 €
C1068 = 337 980.07 €
 - ↳ Excédent d'investissement : R001 = 378 602.39 €
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Echanges : M. FAOUCHER remarque que les résultats 2024 sont bons. M. BOUGEOT fait savoir que les résultats sont bons mais restent fragiles compte-tenu du contexte financier actuel de la France.

Délibération n°2025-005 : Budget/Finances : vote des subventions 2024

M. BOUGEOT informe les membres du conseil municipal que la commission vie associative s'est réunie pour regarder les dossiers de demande de subvention des associations.

Après avoir parcouru chaque dossier attentivement, la commission propose l'attribution des subventions suivantes :

Associations	Propositions subvention 2025	Observations
ACCA (Chasse)	500.00 €	Renouvellement
AFM (Assoc Familles de Mouazé)	0.00 €	Pas de demande
APE (Assoc Parents d'Elèves)	1 200.00 €	Renouvellement
ACM (Athlétic Club Mouazéen)	100.00 €	Demande 200 €
Avec nos ânes	90.00 €	Renouvellement
Champignons et nature	400.00 €	Renouvellement
Club de la bonne entente	100.00 €	Renouvellement
Combattants Algérie Tunisie Maroc	250.00 €	Renouvellement
Comité des Fêtes	1 000.00 € + 3 000.00 €* = 4 000.00 €	
Les Potagers de Mouazé	600.00 €	Demande 750 €

US Illet Forêt	2 300.00 €	Renouvellement 29 € par adhérent
Illet Basket Club	670.00 €	Demande 800 € 29 € par adhérent
CCAS	1 500.00 €	Renouvellement
Comice Agricole	824.38 €**	1754 hab x 0.47 € sous condition
ADMR St Aubin d'Aubigné	1 490.90 €	1754 hab x 0.85 €
TOTAL	14 025.28 €	

* Comité des fêtes : subvention exceptionnelle si aucune aide de la communauté de communes.

** Comice : subvention versée sous réserve de la fourniture des comptes de l'association, de la communication des aides des autres communes et de la transparence sur la participation des communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- De valider la proposition de la commission vie associative sur l'attribution des subventions 2025 aux associations, telle que présentée ci-dessus ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2025-006 : Budget/Finances : vote des taux d'imposition 2025

M. le Maire informe le conseil municipal que les bases prévisionnelles 2025 ne sont pas encore connues mais que l'augmentation de celles-ci devraient être moindre par rapport à 2024 (environ +1.7%).

Compte-tenu des projets d'investissement, des capacités d'autofinancement de la commune, du projet de loi de finances 2025, le Maire propose de maintenir les taux comme suit :

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

- ✓ taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 45.36%
- ✓ taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 48.40%
- ✓ taxe d'habitation (TH) : 17.19%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- ↻ De fixer les taux d'imposition pour l'année 2025 comme suit :
 - ↻ Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **45.36%**
 - ↻ Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **48.40%**
 - ↻ Taxe d'habitation (TH) : **17.19%**
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2025-007 : Budget/Finances : vote du budget primitif 2025

Le maire propose le budget primitif 2025 suivant :

Dépenses de fonctionnement :

Chap.	Désignation	Crédits au BP 2025
011	Charges à caractères générales	386 005.00 €
012	Charges de personnel	661 445.00 €

65	Charges de gestion courante	116 532.00 €
66	Charges financières	34 069.00 €
67	Charges exceptionnelles	4 700.85 €
68	Dotations aux amortissements, aux dépréciations	0.00 €
023	Virement à la section d'investissement	82 000.00 €
014	Atténuation de produits	15 700.00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	2 895.15 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		1 303 347.00 €

Recettes de fonctionnement :

Chap.	Désignation	Crédits au BP 2025
013	Atténuation de charges	460.00 €
70	Produits des services du domaine	172 555.00 €
73	Impôts et taxes (hors 73111)	110 800.00 €
731	Impôts directs locaux	572 654.00 €
74	Dotations, participations	405 750.00 €
75	Autres revenus de gestion courante	41 122.00 €
76	Produits financiers	6.00 €
77	Produits spécifiques	0.00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	0.00 €
002	Résultats 2024 reportés	0.00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 303 347.00 €

Dépenses d'investissement :

Op.	Désignation	Crédits au BP 2025
1	Atelier	16 797.00 €
2	Mairie	6 701.00 €
3	Bibliothèque	500.00 €
4	Cimetière	33 775.00 €
5	Salle polyvalente	6 450.00 €
8	ALSH	174 540.00 €
12	Ecole publique Jacques Prévert	17 811.00 €
15	Voirie	93 899.00 €
16	Eclairage public	2 930.00 €
17	Environnement/développement durable	500.00 €
18	Sports	3 100.00 €
21	Ancienne école	22 848.00 €
23	Restaurant scolaire	6 780.00 €
202102	Réfection vestiaires de foot	1 500.00 €
202103	Lagunes	170 000.00 €
202401	Réfection du pont de la Jaunais	146 500.00 €
202501	Revalorisation centre-bourg	200 000.00 €

202502	Boulangerie	197 500.00 €
OPFI	Opérations financières	81 220.00 €
ONA	Opérations non affectées	0.00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		1 183 351.00 €

Recettes d'investissement :

Op.	Désignation	Crédits au BP 2025
7	Salle communale	28 980.00 €
8	ALSH	82 200.00 €
15	Voirie	4 000.00 €
21	Ancienne école	22 962.50 €
202103	Lagunes	81 000.00 €
202401	Réfection du pont de la Jaunais	97 340.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	82 000.00 €
OPFI	Opérations financières	403 370.96 €
ONA	Opérations non affectées	2 895.15 €
001	Résultats 2024 reportés	378 602.39 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		1 183 351.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- De voter le budget primitif 2025 de la commune tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Délibération n°2025-008 : Budget/Finances : autorisation pour opérer des virements de crédits en fonctionnement et en investissement

M. le maire rappelle aux membres du conseil municipal que la nomenclature M57 offre la possibilité, pour le conseil municipal, d'autoriser le maire à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans une limite du montant fixé par lui mais qui ne peut excéder 7.5% des dépenses réelles de fonctionnement. Cette règle s'applique aussi aux dépenses d'investissement. Ces autorisations éviteraient de devoir passer en conseil municipal des décisions modificatives faute de crédits suffisants sur l'un des chapitres (ou l'une des opérations). Une information sera donnée en conseil municipal à chaque application faite de cette autorisation.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- D'autoriser le maire à opérer des virements de crédits de chapitre à chapitre sur la section de fonctionnement dans la limite de 7% des dépenses réelles de fonctionnement ;
- D'autoriser le maire à opérer des virements de crédits d'opération à opération sur la section d'investissement dans la limite de 7% des dépenses réelles d'investissement ;
- D'autoriser le Maire ou à défaut l'un des adjoints à poursuivre l'exécution de la présente délibération.

4. Elus

Etat récapitulatif des indemnités perçues au cours de l'année 2024

Nom	Fonctions	Délégations	Indemnités 2024 en € Brut	Remboursement de frais 2024	Autres indemnités	TOTAL 2024
Mandat 2020-2026						
Frédéric BOUGEOT	Maire		21.210,24 €	189,60 €	- €	21.399,84 €
Solange QUINIOU	1 ^{ère} adjointe	Communication, vie associative et culturelle, finances et ressources humaines	9.766,56 €	- €	- €	9.766,56 €
Jean-François GALLE	2 ^{ème} Adjoint	Voirie, environnement, agriculture, urbanisme et finances	9.766,56 €	- €	- €	9.766,56 €
Morgane NGUIE	3 ^{ème} Adjointe	Enfance-Jeunesse, affaires scolaires, ressources humaines et finances	9.766,56 €	- €	- €	9.766,56 €
Stéphane FAOUCHER	4 ^{ème} Adjoint	Bâtiments, énergies, artisanat/commerce et finances	9.766,56 €	- €	- €	9.766,56 €
Damien BOCQUET	Conseiller délégué	Jeunesse	- €	37,11 €	- €	37,11 €
				TOTAL		60.503,19 €

Le conseil municipal prend acte de l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus en 2024.

5. Questions diverses

- ✓ Prochains conseils : 1^{er} avril, 27 mai, 1^{er} juillet, 16 septembre, 4 novembre et 16 décembre.
- ✓ Anciennes lagunes : contrat de maîtrise d'œuvre de EoTerra => honoraire à 8 500 € HT. Calendrier prévisionnel des travaux : fin février/début mars : lancement de la consultation, début avril : retour des offres, courant avril : analyse des offres, fin mai : validation des entreprises en conseil municipal, été 2025 : terrassement, automne 2025 : travaux d'aménagement. Un bornage sera fait pour redélimiter les parcelles des riverains de la rive droite. Celui-ci et les clôtures seront pris en charge par la commune.
- ✓ Modulaire ALSH : consultation lancée avec retour des offres pour le 27/02. Les dossiers de demande de subventions ont été envoyés (CAF et DETR) et des accusés de réception de dossier complet ont été reçus.
- ✓ Pont de la Jaunais : réunion de lancement avec la MO, la DDTM et le bureau d'étude, le 20/02/2025. Début des travaux après l'été.
- ✓ Route // à la 2x2 voies : état de la route est très détériorée. Quelques gros trous sont dangereux pour les personnes circulant à 2 roues. Un courrier de relance a été envoyé à la Préfecture. Accord de la CCVIA pour qu'une fois remise en état, un aménagement en chaussidou soit mis en place.
- ✓ Etude du bourg : réunion publique de lancement du 27/02 => lors de la réunion, une présentation du projet des anciennes lagunes sera faite. Il est envisagé de donner un nom au site des anciennes lagunes et de solliciter les habitants pour trouver le nom. Une boîte à idées pourrait être mise en place
M. BELLEC : quelle est la prochaine étape après l'étude stratégique d'aménagement du bourg ? M. BOUGEOT : le déplacement du monument aux morts, la boulangerie ?, le devenir du bâtiment en pierre (entamé des études (structure, sols...)). Rien ne sera entamé avant les élections municipales de 2026.
- ✓ Boulangerie : proposition de fixer une date pour visiter des boulangeries qui ont été récemment créées. Il est proposé d'affiner les chiffres avant de présenter le projet en conseil municipal et donner un avis sur la suite à donner au projet. Un groupe de travail sera créé mais au vu de la

charge de travail du début d'année, aucune réunion ne pourra avoir lieu vant mars.